



# QUE CHOISIR 37

UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS

## QUE CHOISIR 37

Union Fédérale des Consommateurs  
Association loi 1901  
12 rue Camille-Flammarion  
37000 TOURS  
☎ 02 47 51 91 12  
<https://indreetloire.ufcquechoisir.fr/>

Aux adhérents UFC-Que Choisir 37  
des communes de Ballan-Miré,  
Druye, Savonnières, Villandry  
et Berthenay

Tours, le 13 octobre 2022

### **Objet :**

Eau-potable, nouveau contrat 2023-2028 et unité de décarbonatation de l'eau pour les Ballanais.  
Position de l'UFC-Que Choisir d'Indre et Loire

Chers adhérents, Chères adhérentes,

Actuellement, la société Veolia produit et distribue l'eau potable aux communes de Druye, Savonnières, Villandry dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public. Un second contrat, de même nature régit les services de l'eau potable pour la commune de Ballan-Miré. Ces contrats de service publics concédés à Veolia expirent en fin d'année.

Les élus de Tours-Métropole réunis le 28 mars 2022 ont décidé de les renouveler en élaborant un contrat unique, regroupant l'ensemble des communes desservies, et Berthenay en 2024.

Vos représentants de l'UFC-Que Choisir d'Indre-et-Loire ont donné un avis défavorable à ce projet, estimant que l'actuelle gestion de l'eau en Régie (gérée directement par la collectivité) qui dessert les 2/3 de la population de la métropole à un tarif correct avait vocation à gérer l'ensemble des communes. En effet, les abonnés de Ballan-Miré pourraient bénéficier d'un raccordement à Joué-lès-Tours, moyennant une augmentation modérée des tarifs. Ceux de Druye, Savonnières, Villandry verraient une baisse immédiate de leur facture, actuellement la plus élevée de la métropole.

Tout d'abord, les représentants de l'UFC constatent que les bilans de fin de contrat, étape prévue par la réglementation, ne sont pas fournis par Veolia.

De plus, apparaît au nouveau contrat, la construction d'une unité de « **décarbonatation** » pour la commune de Ballan-Miré, rendue nécessaire par la présence d'une eau trop calcaire, néfaste au réseau et aux appareils ménagers.

Ce nouvel investissement n'a été mentionné auparavant ni dans l'étude préalable à la Délégation de Service Public, ni dans le cadre de la procédure des marchés publics.

Une seule offre a été déposée, celle de Véolia et la métropole l'a retenue.

Pour Ballan-Miré, dans le nouveau contrat proposé les parts de la facture revenant à Veolia sont les suivantes : l'abonnement annuel (part fixe) des abonnés passe de 21€ à 20€ et la part proportionnelle passe de 0,32€/m<sup>3</sup> à 0,64€/m<sup>3</sup> hors unité de « décarbonatation », à 0,97€ avec l'option « décarbonatation »

Pour Druye, Savonnières, Villandry, le tarif proportionnel perçu par Veolia passe de 1,07€/m<sup>3</sup> à 0,97€/m<sup>3</sup> et l'abonnement (part fixe) passe de 86,60€ à 20€.

Pour nous contacter, adresse email : [contact@indreetloire.ufcquechoisir.fr](mailto:contact@indreetloire.ufcquechoisir.fr)

Ou [environnement@indreetloire.ufcquechoisir.fr](mailto:environnement@indreetloire.ufcquechoisir.fr)

Conseil et problème de consommation : <https://www.quechoisir.org/un-litige/litige.php>

Il est évident que l'augmentation pèserait essentiellement sur la commune de Ballan-Miré. Même s'il peut être envisagé un rééquilibrage à l'initiative de la Métropole, il n'en reste pas moins que ce sont les finances publiques qui viennent répondre aux exigences de Veolia.

Lors de la réunion du Conseil d'exploitation de la régie de l'eau et de l'assainissement du 3 Octobre 2022, l'UFC Que-Choisir d'Indre-et-Loire a exprimé son désaccord avec les termes de ce nouveau contrat et s'engage à le contester officiellement auprès du Président de la Métropole et des élus.

Les raisons en sont les suivantes :

- La fusion des 2 contrats entraîne un déséquilibre au détriment des seuls abonnés de Ballan-Miré sur qui repose exclusivement la hausse des tarifs.

- L'acceptation par la Métropole de la proposition de Veolia de construire une unité de décarbonatation qui ne peut entrer en service au moins avant 18 mois alors que la nouvelle tarification prend effet dès le 1<sup>er</sup> Janvier 2023 !

- L'absence de considération d'une solution différente pour traiter la question du calcaire : Le projet d'approvisionnement de Ballan-Miré par l'usine du Cher de Joué-lès-Tours à hauteur de 100 000m<sup>3</sup>, permettrait d'économiser 25 % d'eau très calcaire provenant de la nappe profonde et réduirait déjà la dureté de l'eau.

- L'absence d'information aux habitants. Certains disposent déjà d'adoucisseurs d'eau.

- L'absence d'information de la Commission Consultative des Services Publics, alors que son avis est requis sur « tout programme de recherche et de développement avant d'y engager le service de l'eau et de l'assainissement ».

L'UFC-Que Choisir d'Indre-et-Loire s'oppose à ce projet tel qu'il est actuellement présenté et a choisi de vous informer. Parlez-en autour de vous et adressez-nous vos remarques. Nous souhaitons aussi que d'autres associations sensibles à la protection de l'environnement et des consommateurs adoptent notre point de vue.

Bien cordialement

Pour UFC QUE CHOISIR 37  
Maryvonne LE FERRAND,  
Pôle Représentations.



Nb : la décarbonatation, comme un adoucisseur, va diminuer le tartre qui se dépose dans les tuyaux, les robinets, les bouilloires, etc. La dureté de l'eau moyenne en 2021 sur Ballan-Miré était de 26,3°Français selon l'ARS. Elle descendrait à 18°F.

Pour nous contacter, adresse email : [contact@indreetloire.ufcquechoisir.fr](mailto:contact@indreetloire.ufcquechoisir.fr)

Ou [environnement@indreetloire.ufcquechoisir.fr](mailto:environnement@indreetloire.ufcquechoisir.fr)

Conseil et problème de consommation : <https://www.quechoisir.org/un-litige/litige.php>